

question politique; mais je ne l'ai jamais vu mieux disposé que tout à l'heure. Il aurait dû se préparer plus soigneusement avant de parler. Il dit que j'ai déclaré ici que ces réclamations devaient être payées. Bien loin de là, lorsque le premier ministre proposait la chose, je déclarai que le gouvernement n'était nullement tenu de payer ces montants. J'ai dit que l'honorable premier ministre avait payé au delà de \$30,000 sans obligation aucune, pour obliger certains amis politiques tels que le sénateur Howlan et autres—parmi lesquels M. McDonald, l'ex-député de King.

Sir CHARLES TUPPER: Je n'ai rien dit touchant l'honorable député au sujet des réclamations de l'Île du Prince-Édouard, excepté pour ce qui concerne M. Churchill et M. Myrick.

M. DAVIES (I.P.-E.): L'honorable ministre dit que je suis venu ici et que j'ai demandé le paiement de ces réclamations. Je vais dire ce que j'ai fait. Lorsque des réclamations furent pré-entées sans aucune sanction légale ou morale, et qu'elles furent approuvées par l'honorable premier, je présentai les réclamations de M. Churchill et de M. Myrick, qui étaient aussi fortes, si non plus fortes, et je dis: si vous votez cet argent pour M. Howlan, qui n'est qu'un homme de deuxième rang comparé à M. Churchill, comment pouvez-vous jeter de côté la réclamation de M. Myrick, qui fait le commerce des pêcheries le plus considérable de l'Île du Prince-Édouard depuis vingt-cinq ans, et qui a employé des centaines d'hommes qu'il a empêchés de mourir de faim. J'ai dit qu'il n'était pas juste d'accéder aux demandes de M. Howlan et de ses amis, et de mettre de côté M. Myrick parce qu'il n'était pas de la même politique. L'honorable ministre me dit que le parlement ne pouvait rien donner à M. Myrick et à M. Churchill parce qu'ils étaient citoyens américains. J'ai répondu que cela n'était pas une raison, car c'était une question de charité. Je répétais cela au gouvernement deux ou trois fois, et on me répondit qu'il était impossible de voter l'argent de sujets anglais pour des citoyens américains engagés dans le commerce du poisson qu'ils expédiaient dans leur pays sans payer de droits. Je vois maintenant un crédit pour un de ces hommes et rien pour l'autre. J'ai demandé au ministre des pêcheries pourquoi il faisait une distinction, et il ne put me le dire. Je lui dis qu'il a agi pour des fins politiques, et dans ce cas il a été guidé par les sentiments les plus bas qui puissent animer un honorable député. Il paie l'argent du Canada à un citoyen américain.

Sir CHARLES TUPPER: Nous ne payons pas cet argent à un citoyen américain.

M. DAVIES (I.P.-E.): Il dit qu'il ne paie pas à un citoyen américain parce que cet homme se présente devant une cour et subit les formalités de la naturalisation, et alors l'honorable député est certain que cet homme a droit au crédit, tandis que l'autre n'y a pas droit. Je dis que j'ai été conséquent avec moi-même. J'ai dit: si vous payez quelques-uns de ces réclamations, vous devez les payer toutes; et mettre de côté celles de M. A. ou M. B. parce que ces messieurs sont libéraux, c'est un acte d'injustice. J'espère que l'honorable député, après avoir langui sur cette affaire sera disposé à étendre sa charité un peu plus loin, et traitera M. Myrick de la même manière que M. Churchill, comme il a agi, il y a un an, à l'égard de M. Howlan.

M. MULOCK: J'aimerais savoir pour quelle raison l'argent n'a pas été payé à M. Churchill?

Sir CHARLES TUPPER: Parce que l'argent n'était pas voté à son nom.

M. MULOCK: Pourquoi a-t-il demandé un mandat du gouverneur?

Sir CHARLES TUPPER: Parce que l'argent n'était pas voté pour cela. Il y avait un grand nombre d'autres

demandes. Il n'était pas spécifié que l'argent était pour M. Churchill. La balance périmée fut adoptée au profit d'autres personnes et non de M. Churchill. Le nom de M. Churchill a été mis ici afin de lui donner l'argent qu'on n'avait pas d'abord l'intention de lui donner.

M. MULOCK: Je n'ai pas compris l'utilité de mettre le nom de M. Churchill sur le mandat.

Sir CHARLES TUPPER: Il n'était pas sur le mandat, il est inséré ici.

M. McMULLEN: Alors en envoyant un chèque à M. Churchill, le gouvernement se trompait.

Sir RICHARD TUPPER: On a expliqué que c'était un accident, c'était une erreur de la part de l'officier, et elle fut corrigée aussitôt que le gouvernement s'en aperçut.

Pour payer à M. Chamberlin, travail additionnel \$300

M. O'BRIEN: J'aimerais à poser une question à ce sujet. M. Chamberlin, qui est bien connu de nous tous, occupe la position de sous-chef d'un département; mais son salaire est bien différent des autres. Y a-t-il quelque raison pour faire cette distinction, et que cet officier ne reçoive pas un salaire correspondant à sa position, où il a de si grandes responsabilités?

Sir JOHN A. MACDONALD: Il peut n'être pas payé assez cher.

Sir CHARLES TUPPER: Il est commis en chef et reçoit \$2,400.

M. O'BRIEN: Il reçoit le salaire d'un commis en chef et il remplit les fonctions de sous-chef d'un département.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: M. Chamberlin est un bon officier, mais je ne crois pas qu'il occupe la position de sous-chef.

M. WHITE (Cardwell): En vertu de l'acte de la dernière session il a été fait sous-chef.

Douanes.....\$12,710 95

M. BOWELL: Pour l'achat de deux chaloupes à vapeur pour l'usage des officiers de douane aux ports d'Halifax et de Québec, \$6,000. Le but est de permettre aux officiers de visiter plus rapidement les navires à mesure qu'ils entrent dans le port. Je crois que ce système sera économique au lieu d'être coûteux. Dans tous les ports nous sommes obligés d'avoir un certain nombre de bateaux, et ces chaloupes à vapeur pourront servir pour pourchasser les contrebandiers.

M. MITCHELL: Je suis de l'opinion de l'honorable ministre, car aujourd'hui ces officiers se servent de chaloupes à rames. Comme il y a deux chaloupes à vapeur dans le port de Québec, je demanderai s'il en faudra une troisième. A Halifax c'est nécessaire. A Québec ces bateaux sont sous la direction de la police riveraine et ils serviront pour les douanes. Il me semble que la dépense n'est pas nécessaire à Québec. Le nombre de navires qui arrivent dans ce port diminue chaque année.

M. FOSTER: Il n'y a qu'un de ces bateaux à Québec.

M. JONES: Le ministre pense-t-il que \$3,000 suffisent pour avoir un steamer convenable?

M. BOWELL: On m'a dit que je ne demandais pas assez. Mon intention était d'acheter des chaloupes à vapeur qui pourraient visiter les navires lorsqu'ils arrivent dans le port. Ces chaloupes suffisent pour ce service; mais si le gouvernement veut un bateau assez grand pour aller sur la mer, il pourrait servir à ce que l'honorable député a mentionné. J'ai demandé au ministre des pêcheries s'il ne pourrait pas mettre ce bateau à la disposition des douanes pour éviter des dépenses, et il m'a répondu que la chose n'était pas possible. Il y a un yacht appartenant au ministère de l'agriculture qui, dans les cas d'épidémie, fait